



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de reclassement de la réserve naturelle régionale Confluence-Garonne-Ariège sur un nouveau territoire avec une nouvelle réglementation, située sur le territoire des communes suivantes : Clermont-le-Fort, Grépiac, Goyrans, Labarthe-sur-Lèze, Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Pins-Justaret, Portet-sur-Garonne, Ramonville-Saint-Agne, Roque-sur-Garonne, Toulouse, Venerque, Le Vernet, Vieille-Toulouse.

Liste des intercommunalités concernées par ce projet de réserve naturelle régionale Confluence-Garonne-Ariège : Toulouse Métropole, au Muretain Agglomération, au SICOVAL et au Bassin Auterivain Haut-Garonnais

Par arrêté N°DAPHNEE/SBT/2025-34 du 29/12/2025, la Présidente de la Région Occitanie a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de réserve naturelle régionale Confluence-Garonne-Ariège en vue de son reclassement sur un nouveau périmètre de 875,2 ha, avec une nouvelle réglementation.

Durée de l'enquête

Conformément au Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18, R.123-1 à R.123-24, L.332-1 à L.332-27, R.332-30 à R.332-46, il sera procédé à une enquête publique durant **31 jours consécutifs, du 10 février 2026 à 9H00 au 12 mars 2026 inclus à 17h00**, portant sur le projet présenté par la Région Occitanie.

Désignation du commissaire enquêteur

Par ordonnance n° E25000188/31, en date du 22/10/2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Gérard LOUSTEAU en qualité de Commissaire Enquêteur, et Monsieur Bernard LAUBARY en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet prévu par le Code de l'environnement est consultable :

1/ sur les sites Internet suivants :

- <https://www.laregion.fr/enquete-publique-RNR-confluence-garonne-ariege>
- Site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7021>

2/ en version papier et numérique, aux jours d'ouverture au public, au siège de l'enquête publique à l'hôtel de région de Toulouse « Hôtel de Région de Toulouse - 22, boulevard du Maréchal-Juin - 31406 Toulouse Cedex 9 » du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

3/ en version papier aux jours et horaires d'ouverture au public, ainsi que pendant les permanences du Commissaire Enquêteur dans les mairies suivantes :

Mairie	Horaires d'ouverture
Grépiac	Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 17h Jeudi : de 9h à 12h
Labarthe-sur-Lèze	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h Mardi : de 8h45 à 12h30 et de 15h à 19h
Lacroix-Falgarde	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 Samedi : de 9h à 12h
Pinsaguel	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h Jeudi : de 9h à 12h

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande au siège de l'enquête publique : « Monsieur le Commissaire enquêteur - Hôtel de Région de Toulouse - 22, boulevard du Maréchal-Juin - 31406 Toulouse Cedex 9 ».

Lieux et heures de permanence

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux et dates des permanences précisés ci-dessous :

MAIRIE	SALLE	DATE DE PERMANENCE	HORAIRES
PINSAGUEL	Salle du conseil municipal	MARDI 17/02/2026	16H00 à 19H00
LABARTHE-SUR-LEZE	Salle du conseil municipal	MERCREDI 25/02/2026	11H00 à 14H00
GREPIAC	Salle du conseil municipal	JEUDI 05/03/2026	9H00 à 12H00
LACROIX-FALGARDE	Salle du conseil municipal	JEUDI 12/03/2026	14H30 à 17H30

De plus, une permanence en visioconférence est organisée par le Commissaire Enquêteur le samedi 07 mars 2026 de 14h00 à 17h00. Une prise de rendez-vous doit être effectuée préalablement au plus tard le vendredi 06 mars via le registre dématérialisé dédié accessible à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7021>

Observation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions grâce aux modalités suivantes :

1/ sur le registre d'enquête (à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur) aux jours et heures d'ouverture au public :

- Siège de l'enquête publique : Hôtel de Région de Toulouse - 22, boulevard du Maréchal-Juin - 31406 Toulouse Cedex 9
- Mairie de Grépiac : 2 place de la mairie 31190 GREPIAC
- Mairie de Labarthe-sur-Lèze : 90 Avenue du Lauragais - 31860 Labarthe sur Lèze
- Mairie de Lacroix-Falgarde : 31120 Lacroix-Falgarde
- Mairie de Pinsaguel : 1 Rue du Ruisseau - 31120 PINSAGUEL

2/ sur un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7021>

Elles peuvent également être adressées :

- par voie postale au siège de l'enquête comme précisé à l'article 2 du présent arrêté à Monsieur le Commissaire Enquêteur – Hôtel de Région de Toulouse - 22, boulevard du Maréchal-Juin - 31406 Toulouse Cedex 9,
- par courrier électronique au Commissaire Enquêteur à l'adresse mail suivante : enquete-publique-7021@registre-dematerialise.fr

Aucune observation reçue par courrier ou par voie électronique après 17h00 le 12 mars 2026 ne sera prise en compte.

Toutes les observations et propositions reçues par courriel, courrier ou inscrites sur les registres d'enquête papier sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7021>

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera son déroulement et examinera les observations recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dès leur réception, dans chacune des mairies où s'est déroulé l'enquête et à l'Hôtel de Région de Toulouse.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront également publiés pendant le même délai d'un an sur le site internet de la Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/enquete-publique-RNR-confluence-garonne-ariège>, ainsi que sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7021>

A l'issue de l'enquête et après accord de l'ensemble des propriétaires concernés, la Région se prononcera par délibération sur le classement de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, selon le projet qui aura pu être modifié au vu des conclusions du commissaire enquêteur.

